11/2/15

6

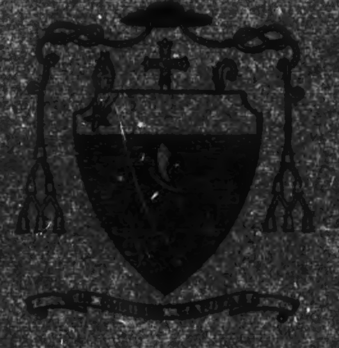
MANDEMENT

DE

Monseigneur ÉDOUARD LEBLANC

ÉVÊQUE DE SAINT-JEAN

Au Clergé, aux Ordres Religieux et aux Fidèles
de son Diocèse.



SAINT JOHN, N. B.

The Saint John Globe Publishing Company, Limited

1915

MANDEMENT
DE
MONSEIGNEUR ÉDOUARD LeBLANC,
EVÊQUE DE SAINT-JEAN,

Au Clergé, aux Ordres Religieux et aux Fidèles de son Diocèse.

ÉDOUARD, par la grâce de Dieu et la faveur du Siège Apostolique, Évêque de Saint-Jean.

Au Clergé, aux Ordres Religieux et aux Fidèles de notre Diocèse, Salut et Bénédiction dans le Seigneur.

Nos très chers frères:

Chaque année, pendant le saint temps du carême, l'Église nous exhorte à redoubler d'efforts pour assurer la sanctification de nos âmes. Elle nous engage à faire amende honorable pour nos péchés et à profiter de ces jours de salut pour obtenir, de la divine miséricorde, les grâces de conversion et de repentir. Notre Seigneur J. C., toujours si miséricordieux, répand avec effusion, pendant ces saints jours, ses dons ineffables sur tous ceux qui, réellement contrits et repentants, désirent retourner à Lui. Écoutons sa voix bénie; prenons la résolution dès aujourd'hui de passer cette sainte quarantaine comme de bons et de fidèles enfants de l'Église.

Ce carême est peut-être le dernier qu'il nous sera donné de passer. En jetant un regard autour de vous, dans l'église de votre paroisse, vous verrez des places vides, qui, l'an dernier, étaient occupées par des amis ou des connaissances. Chaque dimanche, ils étaient fidèles à la messe paroissiale; aujourd'hui, ils ne sont plus de ce monde. Qu'ils étaient loin de penser que l'année 1914 serait pour eux la dernière! Avant l'arrivée d'une autre quarantaine, plusieurs de ceux qui entendent nos paroles

auront dû paraître devant Dieu et auront entendu la sentence qui doit décider de leur sort pour l'éternité. "Si vous entendez aujourd'hui sa voix, gardez-vous bien d'endurcir vos coeurs." (*Ps. XCIV, 8*).

"Un homme avait un figuier planté dans sa vigne; il y vint pour y chercher des fruits, et, n'en trouvant point, il dit au vigneron: Voilà trois ans que je viens chercher du fruit à ce figuier, et je n'en trouve point: coupez-le donc; pourquoi occupe-t-il la terre" (*Luc. XIII, 6, 7*).

Dieu vient en ce moment chercher dans nos âmes le fruit de la pénitence. "Faites donc de dignes fruits de pénitence," nous dit-il par la voix de son Précurseur. "Tout arbre qui ne porte pas de bons fruits sera coupé et jeté au feu" (*Mat. III, 8-10*). Veillons donc à ce que Dieu ne soit pas déçu en nous, et que nous ne soyons pas nous-mêmes coupés et jetés au feu.

Quels sont ces fruits de pénitence que le Divin Sauveur s'attend à trouver dans nos âmes? Nous en proposons deux à votre méditation. Une détestation sincère du péché et la pratique des mortifications corporelles.

• • •

Le caractère particulier de la vertu de pénitence se manifeste par le regret du péché en tant qu'il est une offense envers Dieu, et par la réparation de l'injure infligée à la Divine Majesté. Or c'est l'âme qui participe davantage à cette offense envers Dieu; c'est donc elle surtout qui doit rendre à la justice divine ce qu'elle lui a ravi: obéissance, amour et gratitude. C'est ce que Dieu nous fait entendre par ces paroles de son Prophète: "Déchirez vos coeurs et non vos vêtements" (*Joel II, 13*). Pour nous aider à exciter notre repentir, il suffit de nous rappeler ce que la foi nous enseigne sur l'énormité du péché, tant dans sa nature que dans ses effets.

Il est difficile de concevoir toute la malice du péché, parce que l'on ne peut apprécier pleinement la valeur des biens dont il nous prive. Un mal est d'autant plus grand qu'il nous fait perdre des biens plus précieux. Que dira-t-on alors du péché qui nous prive d'un bien infini?

Si l'on considère l'acte même du péché, il est impossible de concevoir une révolte plus audacieuse. Quelle est l'autorité qui commande? "Je suis le Seigneur Tout-Puissant" (*Gen. XVII, 1*). "Quel est le Dieu aussi grand que notre Dieu?" (*Ps. LXXVI, 14*). "Vous êtes terrible, Seigneur, et qui osera vous resister?" (*Ps. LXXV, 8*). Et quel est celui qui se révolte? Une feuille que le vent emporte, "folium quod vento rapitur" (*Job XIII, 25*), un être qui retournera bientôt en cendres (*Job XXXIV, 15*), une créature qui ne peut rien par elle-même: "Sine me nihil potestis facere" (*Joan. XV, 5*). Si la grandeur de la révolte se mesure d'après la majesté de l'autorité qui commande et la bassesse de celui qui doit obéir, comment pourra-t-on qualifier le péché?

Le péché renferme encore le mépris le plus outrageant pour la souveraine munificence de Dieu. C'est assurément montrer un mépris absolu envers une personne que de comparer ses dons les plus précieux avec les objets les plus vils. C'est ce que fait le pécheur quand il préfère un instant de jouissances grossières à la grâce divine et aux joies éternelles du ciel.

Est-il besoin d'ajouter, nos très chers frères, que le péché constitue la plus noire des ingratitudes. Nous mettons le comble à l'ingratitude quand nous employons les dons de notre bienfaiteur à l'outrager. Nous avons tout reçu de Dieu. "Quid autem habes quod non accepisti:" Qu'avez-vous que vous n'ayez reçu? (*I Cor. IV, 7*). Dans l'ordre de la nature, nous lui devons notre intelligence, notre volonté, notre vie . . . Dans l'ordre de la grâce, nous avons reçu son Divin Fils lui-même. Car Dieu a tant aimé le monde qu'il nous a donné son propre Fils. "Sic Deus dilexit mundum, ut Filium suum unigenitum daret (*S. Jean III, 16*). Or c'est avec cette intelligence, cette volonté, ce coeur, enrichis des beautés de la grâce, que nous nous livrons au péché. Ah! il nous semble entendre les plaintes du Divin Coeur de Jésus: "Qu'ai-je dû faire de plus à ma vigne que je n'ai pas fait: Quid est quod debui ultra facere vineae meae et non feci ei?" (*Is. V, 4*). "Filios enutrivi et exaltavi: ipsi autem spreverunt me: J'ai nourri des enfants avec le plus grand soin, je les ai élevés au plus haut rang, et ils m'ont méprisé." (*Is. I, 2*).

Une action qui renferme tant de malice ne peut que produire les conséquences les plus désastreuses. C'est un dogme de notre foi qu'il suffit d'un seul péché mortel pour nous faire perdre la grâce divine, le mérite de nos bonnes oeuvres et nous condamner à la mort éternelle. Cette séparation de Dieu et les peines qui la suivent sont inconcevables. L'exemple du mauvais riche, enseveli dans les enfers, nous en donne une faible idée. "Père Abraham, s'écrie-t-il, en vain, ayez pitié de moi, et envoyez-moi Lazare, afin qu'il trempe l'extrémité de son doigt dans l'eau pour me rafraichir la langue, parce que je souffre d'extrêmes tourments dans cette flamme" (*Luc. XVI, 24*). Et quel est ce Dieu qui punit ainsi un seul péché mortel? Celui-là même qui pluere sur la destruction de Jérusalem (*Mat. XXIII, 37*), qui se nomme le Bon Pasteur (*Joan. X, 2*), qui court après la brebis égarée (*Mat. XVIII, 12*), qui meurt sur le Calvaire pour nous tous.

Il faut donc, nos très chers frères, détester ce mal infini et se prémunir contre ses séductions. Il est si facile d'oublier Dieu et de pécher! Le monde, nous dit Saint Jean, est tout entier plongé dans le péché (*I Joan. V, 19*). Les dangers et les tentations nous entourent de toutes parts. Une petite étincelle suffit pour enflammer les passions et causer des ruines presque irréparables. Et c'est pouquoi il faut avant tout éviter les occasions prochaines et volontaires. Tous ceux qui ont eu le malheur d'y succomber, ne peuvent aucunement espérer de recouvrer la grâce de Dieu, s'ils n'abandonnent ce qui est la cause de leur ruine. Le Saint-Esprit lui-même nous l'assure, quand il dit: "Celui qui aime le danger y périra" (*Eccli. III, 27*). Ceux qui jusqu'ici ont su éviter ce malheur doivent veiller à n'y point tomber dans l'avenir. Dans les combats ordinaires, celui qui fuit devant l'ennemi est considéré comme un lâche. Mais quand il s'agit de combattre certains ennemis de l'âme et, en particulier, les occasions de péché, il est plus courageux de fuir que d'engager la lutte. Dans ce cas la fuite est plus honorable que le combat, car elle seule assure la victoire.

Nous devons encore nous mettre en garde contre les péchés d'habitudes, qui forgent des chaînes à l'âme et la réduisent à l'esclavage le plus complet. Ces péchés n'inspirent d'abord que du dégoût. Dès les premières chûtes, l'âme sent le besoin de se délivrer de ce joug avilissant. Mais si elle demeure dans son péché, si elle reste sourde aux inspirations de la grâce et aux remords de sa conscience, et continue à se livrer à ses habitudes coupables, elle finit par ne plus entendre l'appel de Dieu et en arrive, selon l'expression de l'Écriture, à boire l'iniquité comme de l'eau. "Ils abandonnent les droits sentiers, afin de marcher dans les chemins ténébreux; ils se réjouissent de faire le mal, et mettent leur plaisir dans les actions les plus viles" (*Prov. II, 13-14*).

Commencez dès maintenant à faire pénitence pour vos péchés, et prenez la résolution de marcher, avec la grâce de Dieu, dans la voie de ses commandements. Ne manquez pas dans ces jours de miséricorde de demander le pardon de vos fautes et de vous réconcilier avec Dieu. Rappelez-vous ces paroles de l'Écriture: "Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous" (*Luc. XIII, 6*). "Convertissez-vous et faites pénitence pour toutes vos iniquités; et l'iniquité ne sera pas votre ruine." (*Ezé. XVIII, 30*).

• • •

Ce premier fruit de pénitence en appelle un second, la mortification corporelle. La vertu de pénitence cherche à rétablir la justice entre l'homme coupable et Dieu offensé. Or, le corps a participé lui aussi au péché; il s'est assouvi de plaisirs défendus: il doit donc se priver de jouissances permises. C'est pourquoi l'Eglise, pendant ce saint temps, commence par nous imposer le jeûne et l'abstinence, honorant aussi par là et nous proposant comme exemple Notre-Seigneur, qui commença sa vie publique par un jeûne de quarante jours. Elle nous rappelle par là que si la vie du chrétien est sans cesse une vie de renoncements et de sacrifices, elle l'est davantage pendant le carême.

Il suffit de nous rappeler notre état de disciple du Christ, pour comprendre de suite la nécessité de la mortification, même corporelle. Le disciple ne saurait être au-dessus du maître: "Non

est discipulus super magistrum" (*Luc. VI, 40*). Or, il est un trait qui résume davantage la vie du divin Maître: il fut "l'homme de douleur" (*Mat. VIII, 17*).

Considérons ensuite notre condition de pécheur. Tous nous pouvons nous écrier avec David : " Mes iniquités se sont élevées au-dessus de ma tête. Comme un loud fardeau elles m'accablent de leur poids" (*Ps. XXXVII, 5*). Sans doute, Jésus-Christ "est la victime de propitiation pour nos péchés" (*I Jean. II, 2*). Mais n'oublions pas que nous devons nous appliquer les mérites de sa passion. "Adimpleo ea quae desunt passionum Christi, in carne mea," j'accomplis dans ma chair ce qui reste à souffrir à Jésus-Christ . . . (*Col. I, 24*).

Enfin, nous sommes obligés de tendre à la perfection. "Soyez parfaits comme votre Père Céleste est parfait" (*Mat. V, 48*). La perfection est le bien de l'homme. Le bien de l'homme est conforme à la droite raison. Or, "la chair a des désirs contraires à ceux de l'esprit, et l'esprit en a de contraires à ceux de la chair ; et ils sont opposés l'un à l'autre" (*Gal. V, 17*). Il importe donc de résister énergiquement à ces desirs de la chair, qui constituent le plus grand obstacle à notre perfection, voire même qui occasionnent le plus grand nombre de nos péchés. Il faut, à l'exemple de Saint Paul, "châtier notre corps et le réduire en servitude" (*I Cor. IX, 27*).

Mais la mortification se heurte à une opposition très vive de la part de ceux qui veulent aplanir la route qui conduit au ciel et l'élargir au-delà des limites traçées par Jésus-Christ; qui veulent substituer aux épines de la souffrance et de la tribulation les fleurs et les parfums des plaisirs du monde. Tout autres doivent être nos sentiments, si nous volons marcher sur les traces de Jésus crucifié.

Il n'est pas agréable de renoncer à ce que la nature désire ardemment, de se mortifier et de faire pénitence. Mais, assurément, nul disciple du Christ ne peut s'attendre à la couronne promise sans prendre sa croix et suivre le Divin Maître. Que de fatigues le vaillant soldat, sur le champ de battaille, ne s'impose-t-il pas

pour défendre l'honneur da sa patrie, et se couvrir d'une gloire passagère. Et nous, les soldats du Christ, montrerons-nous moins de coeur et moins de courage dans la lutte que nous avons juré de soutenir contre les ennemis qui veulent nous dérober une gloire et des honneurs éternels?

Ces ennemis sont le monde, la chair et le démon. Le monde étale devant nous ses joies trompeuses et ses plaisirs séduisants. La chair réclame la satisfaction de ses passions, tandis que le démon "rôde sans cesse autour de nous comme un lion rugissant, charchant qui il pourra dévorer" (*I Pet. V, 8*), toujours occupé à tromper les hommes, en peignant sous de fausses couleurs les attraits du péché. C'est se bercer d'un vain espoir que de vouloír conquérir ces redoutables ennemis, sans mortifier le corps et sans chercher dans la prière et l'union avec Dieu cette force surnaturelle, sans laguelle on ne saurait remporter la victoire. Ce sont là les armes dont se sont toujours servis les véritables chrétiens. C'est ce que nous enseignent les paroles et les exemples de tous les serviteurs de Dieu. C'est la doctrine de Notre-Seigneur lui-même.

. . .

Nous ne pouvons terminer cettre lettre pastorale, sans faire écho aux sentiments qui animent le Souverain Pontife à la vue du spectacle désolant que présente actuellement l'Europe. "De tous côtés, dit le Saint Père, domine la triste image de la guerre . . . Des nations — les plus puissantes et les plus considérables — sont aux prises . . . Plus de limites aux ruines et au carnage; chaque jour la terre, inondée par de nouveaux ruisseaux de sang, se couvre de morts et de blessés. À voir ces peuples armés les uns contre les autres, se douterait-on qu'ils descendent d'un même père, qu'ils ont la même nature et font partie de la même societé humaine? Les reconnaîtrait-on pour les fils d'un même Père qui est aux cieux? Et, tandis que des armées immenses se battent avec acharnement, la souffrance et la douleur, tristes compagnes de la guerre, s'abattent sur les États, sur les familles et

sur les individus: chaque jour voit s'augmenter outre mesure le nombre de veuves et d'orphelins; le commerce languit, faute de communications; les champs sont abandonnés, l'industrie est réduite au silence; les riches sont dans la gêne, les pauvres dans la misère, tous dans le deuil."

Après avoir montré l'effrayante condition des nations en guerre, le Saint Père indique les causes de ce terrible conflit. Ce sont, dit-il, " l'absence de bienveillance mutuelle dans les rapports des hommes entre eux; le mépris de l'aurorité; les luttes injustes des différentes classes de citoyens; l'appétit désordonné des biens périssables" . . .

Il faut recourir aux principes du christianisme, dit le Pontife, si l'on veut sérieusement ramener dans les États l'ordre et la paix. Que la charité de Jésus-Christ reprenne son empire sur les âmes . . . Que l'on détruise surtout la racine de tous les maux, c'est-à-dire le désir immodéré des biens d'ici-bas; et que l'on s'efforce de raviver parmi les fidèles la foi aux vérités surnaturelles, et, en même temps, l'estime, le désir, l'espérance des biens éternels.

Cette guerre semble bien être un châtiment de Dieu pour les crimes des individus et l'impiété des nations. Les sociétés veulent ignorer Dieu et la mission divine de son Église. Alors, " Dieu étant en colère contre ces temps d'ignorance fait maintenant annoncer à tous les hommes et en tous lieux qu'ils fassent pénitence" (*Act. Ap. XVII, 30*). Il faut donc s'humilier sous le bras de la justice divine qui frappe, et joindre nos prières à celles du Souverain Pontife pour que Dieu daigne "calmer au plus tôt ces flots tumultueux qui bouleversent la société civile et religieuse," et répéter avec l'Église cette priére: " Donnez, Seigneur, la paix à notre temps."

• • •

Nous vous recommendons encore cette année l'abstention de toute liqueur enivrante, surtout pendant ce temps de pénitence. Il n'y a pas d'habitudes que l'on contracte plus facilement et dont il soit plus difficile de se corriger. Il n'y a pas de vice dont les conséquences soient plus funestes pour l'individu, la famille et la

société. Aujourd'hui, par suite de la guerre, l'ouvrier trouve difficilement de l'emploi, chaque jour l'argent devient de plus en plus rare, et la misère se fait sentir un peu partout. Il importe donc de ne pas employer à acheter des liqueurs enivrantes, l'argent nécessaire au soutien de la famille.

Nous recommendons aussi d'avoir, dans les églises, des exercices de dévotion, deux fois la semaine, aux heures que les curés jugeront convenables. Ceux qui ont charge d'âmes exhorteront les fidèles à assister le plus souvent possible, pendant le carême, à la sainte messe et aux autres exercices de piété.

Nous rappelons à tous les fidèles l'obligation grave qui leur incombe de remplir le précepte de la communion pascale. La saison déterminée dans ce diocèse, pour l'accomplissement de ce précepte, s'étend du Mercredi des Cendres jusqu'au dimanche de la Trinité inclusivement. Les pères et les mères de famille doivent veiller à ce que leurs enfants qui ont atteint l'âge de raison remplissent ce devoir.

Nous invoquons sur vous tous, sur les pasteurs et les fidèles, les bénédictions du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

M. l'Abbé John J. Walsh, curé de la paroisse Sainte-Trinité, Saint-Jean, a été nommé Vicaire Général en remplacement de Mgr W. F. Chapman, décédé en décembre dernier.

La présente lettre sera lue dans toutes les églises où se fait l'office public, et au chapitre de toutes les communautés religieuses, le premier dimanche qui suivra sa réception.

Donné à Saint-Jean, en notre résidence épiscopale, en la fête de l'Apparition de Notre-Dame de Lourdes, ce 11 février 1915.

† ÉDOUARD,
Éveque de Saint-Jean, N. B.

WM. DUKE,
Chancelier.

N. B.— Nous avons l'honneur de vous annoncer que, cette année encore, le règlement du carême sera le même que celui des années précédentes.

a) Tous les dimanches seront gras.

b) Tous les lundis, mardis, jeudis et samedis, on pourra faire le repas principal en gras. Sont exceptés le samedi des Quatre-Temps et le Samedi-Saint, qui seront maigres.

c) Les autres jours, c'est-à-dire tous les mercredis et tous les vendredis, seront maigres.

d) L'obligation de jeûner tous les jours, le dimanche excepté, demeure la même qu'auparavant. L'Indult apostolique ne permet pas aux évêques de dispenser de cette loi générale de l'Eglise, si ce n'est dans des cas particuliers et pour les causes prévues par le droit.

e) Il est strictement défendu à ceux qui peuvent jeûner ou en sont simplement dispensés, d'user, au même repas, de viande et de poisson, même le dimanche.